

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 19/05/2025

VOI.25.00.A01340

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE BERTHELOT

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A00861 en date du 01/04/2025,
Vu la demande de l'entreprise FRANCHE COMTE RESEAUX
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 07/05/2025 au 30/05/2025 RUE BERTHELOT

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°VOI.25.00.A00861 en date du 01/04/2025, portant réglementation de la circulation RUE BERTHELOT, est abrogé.

Article 2 : À compter du 07/05/2025 et jusqu'au 30/05/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE BERTHELOT dans sa partie comprise entre le N°4 et la RUE BERNARD PALISSY :

- La circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 100 mètres, ;
- un fort empiètement est instauré ;

Suivant l'avancement du chantier, la circulation alternée par feux pourra être déplacée.

Pendant les travaux, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 16 MAI 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée